 

Le directeur, Mesdames et messieurs les (futurs) élèves

Jean-Marie SCIESZKA et parents d’élèves du Conservatoire

 Henri Dutilleux de Clamart VSGP

**Objet : Dossier de demande d’inscription**

**au Conservatoire**

Clamart, le 20 mai 2020

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint votre dossier de demande d’inscription pour l’année 2020-2021.

Celui-ci comprend plusieurs documents, dont la Charte d’inscription, que nous vous remercions de lire pour vous engager en connaissance du projet, des modalités de paiement et de l’organisation pédagogique.

Nous attirons votre attention sur le fait que les dossiers de demande d’inscriptions complets doivent nous être retournés accompagnés des pièces suivantes, à partir du 2 juin et **avant le 24 août** pour invitation aux rencontres et tests avec les enseignants en mi- septembre.

*(Les demandes d’inscriptions ultérieures ne seront acceptées que :*

*- jusqu’au 21 septembre, dans l’éventualité où il resterait des places disponibles après ces tests,*

*-(et jusqu’au 28 septembre, uniquement pour convocation aux examens d’admission en cycle pré-professionnel COP-CPES) en musique, théâtre et marionnettes.)*

* **un dossier de demande d’inscription**
* **Le formulaire des modalités de paiement** signé par le responsable légal.
* **la Charte d’inscription**, signée par le responsable légal (elle rappelle les principales lignes directrices du « projet d’établissement » -consultable par internet-, et des règlements intérieur et pédagogique -disponibles au conservatoire).

 \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Merci de noter aussi les renseignements suivants :

**En MUSIQUE pour 2020-2021:**

**Choix d’un instrument pour les débutants ou pour les élèves possédant déjà une formation :**

Afin de limiter les demandes nombreuses pour certains instruments qui ne peuvent toutes trouver de réponse positive, et afin de favoriser la pratique d’instruments plus méconnus mais qui permettent le plaisir de la pratique collective parfois dès le début des études, nous vous demandons d’inscrire sur le dossier d’inscription, **DEUX INSTRUMENTS par ordre de préférence** que l’élève aurait envie de pratiquer l’an prochain.

Après la clôture des inscriptions, fixée au 24 août, le secrétariat vous fixera des rendez-vous avec chacun des deux professeurs d’instruments qui sera présent le **SAMEDI 5 SEPTEMBRE ET/OU Le MERCREDI 9 SEPTEMBRE \***

***(\*Ces dates sont à confirmer en fonction des nouvelles dates officielles de reprise de l’Education Nationale, et de reprise du Conservatoire de Clamart).***

L’élève possédant des connaissances dans un instrument : jouera une ou deux courtes pièces LIBRES. L’enseignant pourra évaluer ses qualités, son niveau dans un cycle.

L’élève tout débutant : l’enseignant de chacun des trois instruments pourra apprécier sa motivation, ses aptitudes.

AUCUN RESULTAT NE SERA DONNE LE JOUR DE L’ESSAI. Les avis des enseignants seront étudiés en commission avec le Conseil Pédagogique, pour proposer une admission, en fonction des aptitudes, du lieu d’habitation, de la poursuite d’études, et des places disponibles. Le résultat vous sera communiqué uniquement **APRES LE 30 SEPTEMBRE**.

 (*En cas de non-admission dans la discipline demandée, l’élève pourra être placé en liste d’attente en cas de désistement)*

Pour les élèves se présentant en cycle pré-professionnel (COP-CPES) : voir ci-dessous.

**EN DANSE pour 2020-2021** :

Les admissions seront décidées après des rencontres avec les enseignants de danse (en contemporain le **JEUDI** **3 SEPTEMBRE**\*, et en initiation et classique le **SAMEDI** **5 SEPTEMBRE**\*. (*\*A confirmer*). Les admissions seront annoncées APRES LE 30 SEPTEMBRE.

**Pour TOUTES DISCPLINES, dont EN THEATRE et en MUSIQUES ACTUELLES pour 2020-2021 :**

Les nouvelles inscriptions doivent se faire avant le 24 août, et de nouvelles inscriptions seront acceptées jusqu’au 21 SEPTEMBRE, *dans la limite des places restant disponibles après les essais et rencontres avec les enseignants* (pour le théâtre, sous forme de mini-stage), qui auront lieu en mi-septembre pour décider des admissions.

**Pour les élèves PRE-PROFESSIONNELS candidats à l’entrée en COP et Classe Préparatoire à l’Enseignement Supérieur (en préfiguration)** en musique, théâtre et marionnettes en 2020-2021 :

Ils doivent remplir et retourner **avant le 28 SEPTEMBRE**, un dossier spécifique de demande d’inscription et seront invités à des examens d’entrée (entre le 8 et le 17 octobre 2020\*).

Je vous souhaite, à vous ou votre enfant, de trouver au Conservatoire la formation et la pratique artistique correspondant à votre attente, et vous assure, au nom de toute l’équipe administrative et enseignante, de mes meilleurs sentiments.

 Jean-Marie SCIESZKA

Directeur du Conservatoire Henri Dutilleux de Clamart VSGP

Etablissement Public Territorial • 28, rue de la Redoute • 92260 Fontenay-aux-Roses